

# CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DE RAGONDINS SUR VOTRE COMMUNE

Faites votre demande de régulation !



## QUI EST CONCERNÉ ?

Les résidents des 22 communes bénéficiaires des services de la Communauté de communes de l'Estuaire en matière de gestion du bassin versant de la liveenne :

Anglade  
Braud et Saint-Louis  
Campugnan  
Cartelègue  
Etauliers  
Eyrans

Générac  
Marcillac  
Mazion  
Pleine-Selve  
Reignac  
St-Androny

St-Aubin de Blaye  
St-Caprais de Blaye  
St-Ciers sur Gironde  
St-Christoly de Blaye  
St-Girons d'Aiguevives  
St-Genès de Blaye

St-Palais  
St-Paul  
St-Seurin de Coursac  
St-Savin

## COMMENT S'Y PRENDRE ?

Transmettre une demande écrite, en renvoyant la fiche prévue à cet effet au destinataire mentionné. ✉

## OÙ SE PROCURER LA FICHE DE DEMANDE ?

① Après de votre mairie 🏛️

② En la téléchargeant sur le site internet de la CCE [www.cc-estuaire.fr](http://www.cc-estuaire.fr) 🖥️



# CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DE RAGONDINS SUR VOTRE COMMUNE

## Demande de régulation des ragondins

Cette fiche doit être retournée par courrier ou par mail à :

AGERAD  
558 rue de la Gravière  
33820 Saint Aubin de Blaye  
(agerad@hotmail.fr)

Pour chaque demande, la décision de mettre en œuvre une action de régulation relève des services de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE).

● **Coordonnées du demandeur**

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

● **Localisation de la demande (commune et précisions)**

Commune : .....  
Précisions : .....

● **Descriptif sommaire des dégâts ou de la gêne occasionnée**

.....  
.....  
.....

● **Espèce et nombre d'individus aperçus (si possible)**

.....  
.....  
.....

● **Autorisation de piégeage**

Je soussigné ..... autorise l'AGERAD à piéger les ragondins et autres nuisibles sur ma propriété, pour le compte de la Communauté de communes de l'Estuaire.

Fait à ....., le .....

Signature

Code du site (ne pas remplir)  
(Réservé à l'administration)